



Eh oui, ils ont osé !

FO a le plaisir de vous tenir informés de ce qui se passe ou se trame dans votre dos.

Lors du CSE du 20 avril dernier,

FO, tout comme la CGT, a voulu que l'expertise du réseau soit mise à l'ordre du jour.

La secrétaire du CSE et la Direction ne l'ont pas acté.

Cependant, une résolution a été proposée au vote de l'ensemble des élus en CSE par la CGT.

Notre but commun était de faire une enquête sur les conditions de travail du réseau d'agences.



Comme énoncé dans notre tract « souffrir en silence » de ce 9 avril, toutes les organisations syndicales ont parlé d'une seule voix sur les mauvaises conditions de travail en général et plus particulièrement dans le réseau.

FO avait appelé à la responsabilité de toutes les centrales syndicales et espéré que le vote serait unanime pour l'expertise.



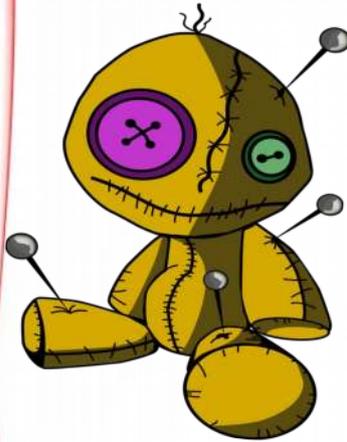
Dans ce tract, nous avons noté : « Dans le cas contraire, vous aurez la preuve flagrante que leur discours n'est que de façade et que lorsqu'il faut agir pour vous, il n'y a plus personne sur le pont et que tous se rangent à l'avis

Comme Martin Luter King, **FO** avait un rêve.

Le rêve a viré au cauchemar car la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC ont voté contre alors que **FO**, la CGT et la CAT ont voté favorablement pour l'expertise.

Ces 3 syndicats réunis étant majoritaires, l'expertise ne sera pas de mise.

Salariés, vous pouvez enfin voir le vrai visage de ces trois organisations syndicales qui font des tracts revendicatifs, essaient de vous leurrer en vous prétendant qu'ils travaillent pour vous... mais qui se débinent à la moindre occasion.



Mais ne soyez pas inquiets, la CFTC nous a fait une révélation, ils ont un plan B, nous a-t-on dit en réunion...

Un Plan B ?

Vont-ils engager un marabout pour mettre en place la fameuse poupée vaudou ? Le mystère plane !

Mais le plus grave reste à venir : l'Accord de Performance Collective (APC).

L'objet d'un accord de performance collective est de donner la possibilité à l'employeur de modifier unilatéralement les éléments essentiels du contrat de travail (rémunération, temps de travail, lieu de travail, fonction,...) sans que les salariés en poste ne puissent s'y opposer. Un tel accord modifie la relation de travail par des éléments non prévus au départ mais qui s'imposent au salarié et profitent à l'entreprise qui peut se séparer de vous en cas de refus en vous licenciant tout simplement !



Par exemple, une agence ferme. Celle-ci est à Marseille.

Malheureusement, il y a trop de Directeurs d'Agence et d'adjoints dans cette région mais il en manque en Alsace et dans le Nord.

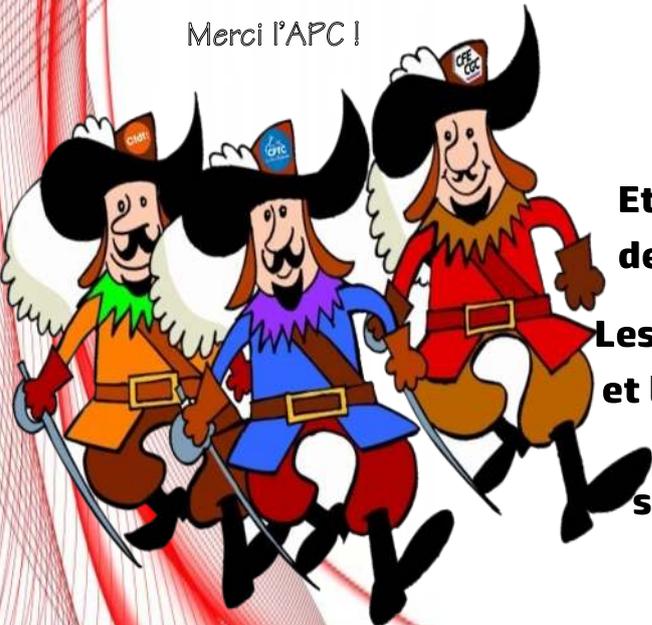
Avec un accord de performance collective, la Direction pourra demander à ces salariés de déménager dans ces deux régions et en cas de refus de l'un d'entre eux, celui-ci sera poussé vers la sortie sans aucun état d'âme.

Merci l'APC !



Et devinez qui est favorable à cet accord de performance collective ?

Les trois mousquetaires : la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC, avec une nuance pour cette dernière qui serait d'accord au cas par cas... Mais sur quels critères, à la courte paille ?



Même la Direction dans son document de présentation a écrit :

« La particularité de l'accord de performance collective réside dans son articulation avec le contrat de travail. Les clauses de l'accord se substituent aux clauses contraire et incompatibles du contrat de travail avec l'accord du salarié. Si le salarié s'oppose à l'application de l'accord, il peut être licencié pour un motif sui generis (c'est-à-dire fondé sur le refus de l'accord) ; il bénéficie alors d'un abondement exceptionnel de son compte personnel de formation (3.000€) et des mesures éventuellement négociées dans ce cadre. D'autres avantages peuvent être négociés »

Accord très dangereux pour tous les salariés.

La Direction a été honnête de préciser, en réunion, que le dossier était très sensible.



Accord de Performance Collective = ATTENTION DANGER

**FO ne veut pas être complice
de votre licenciement et ne participera
donc pas à ces négociations.**



Malheureusement, vous pouvez compter sur la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC pour signer cet accord de performance collective en se justifiant à cor et à cris que ce n'est que pour votre bien !

Et là, ils s'y connaissent et savent comment vous faire prendre des vessies pour des lanternes afin de vous faire croire qu'ils signent dans votre intérêt.

C'est pourquoi FO tenait ici à vous expliquer en quoi consiste un accord de performance collective.

De plus, peu d'entreprises s'y sont frottées car elles savent que le sujet est brûlant et que les syndicats seront vent debout contre cette ineptie !

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

**FO, le syndicat qui dit tout, même ce qui dérange...
Et ce n'est pas fini !**